



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

2 AVRIL 2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 27 mars 2025 et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Madame Evelyne DUGARDIN qui donne procuration à Madame Paulette DUQUENOY
Madame Géraldine MUSZYNSKI qui donne procuration à Monsieur Patrick HERLANT
Monsieur David MINNE qui donne procuration à Monsieur Grégory HAGE
Monsieur Sylvain DUGARDIN qui donne procuration à Madame Malika BENGRIBA
Monsieur Youssef BOUYA qui donne procuration à Monsieur Christophe CAUX

Le nombre de présents est de 22, le nombre de votants 27 dont 5 procurations

Madame Malika BENGRIBA est nommée Secrétaire de Séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-2 à L.2343-2,

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'article 7 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 portant obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,

Vu l'article L 2121-29 du CGCT,

Vu l'article 106 III de la loi Notre,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu la délibération en date du 26 février 2025 adoptant le Rapport d'Orientation Budgétaire,

Madame le Maire présente et commente les documents budgétaires du Budget de la commune d'Evin-Malmaison

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
2 AVRIL 2025****BUDGET PRINCIPAL****Section de Fonctionnement**

Dépenses Réelles : 3 382 650,00 €

Dépenses d'ordre : 112 689,58 €

Total Dépenses Section de Fonctionnement : 3 495 339,58 €

Recettes Réelles : 3 818 029,00 €

Résultat reporté : 1 676 455,07 €

Total Recettes Section de Fonctionnement : 5 494 484,07 €**Section d'Investissement**

Dépenses Réelles : 1 377 742,87 €

Restes à Réaliser 2024 : 854 239,13 €

Total Section d'Investissement : 2 231 982,00 €

Recettes Réelles : 1 421 618,77 €

Résultat reporté : 923 052,81 €

Total Section d'Investissement : 2 344 671,58 €**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses à caractère général	1 165 201,50 €	Excédent reporté	1 676 455,07 €
Dépenses de personnel	1 922 100,00 €	Recettes des services	387 150,00 €
Autres dépenses de gestion courante	192 630,00 €	Impôts et taxes	479 650,00 €
Dépenses financières	101 718,50 €	Fiscalité locale	1 685 810,00 €
Dépenses spécifiques	1 000,00 €	Dotations et participations	1 196 469,00 €
Total dépenses réelles	3 382 650,00 €	Autres recettes de gestion courante	37 850,00 €
Dépenses d'ordre	112 689,58 €	Atténuations de charges	30 500,00 €
		Autres produits	600,00 €
Total général	3 495 339,58 €	Total général	5 494 484,07 €

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
2 AVRIL 2025****SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses financières	286 531 ,87 €	Excédent reporté	923 052,81 €
Etudes	56 760,00 €	Dotations	519 782,00 €
Opérations d'équipement	1 001 551,00 €	Subventions	661 452,68 €
Matériel divers	32 900,00 €	Excédent de fonctionnement	127 694,51 €
		Total recettes réelles (hors report)	1 308 929,19 €
Total dépenses réelles	1 377 742,87 €	Total recettes réelles	2 231 982,00 €
Restes à réaliser	854 239,13 €	Opérations d'ordre	112 689,58 €
Total général	2 231 982,00 €	Total général	2 344 671,58 €

Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à opérer des virements de crédits et de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites de 7,5 % en fonctionnement comme en investissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget principal de la commune dans les conditions susmentionnées.

Décision du Conseil Municipal : Voté à la majorité (17 Pour – 10 Contre).

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre, les membres présents,

Pour copie conforme

Le Maire,



Valérie PETIT

Hôtel de Ville - Rue Basly - 62141 - Evin-Malmaison

▫ 03.21.77.84.99 ▫ 03.21.77.89.37

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216203216-20250402-DEL06_20250



VILLE D'EVIN-MALMAISON
Avec cœur d'avenir

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EVIN-MALMAISON

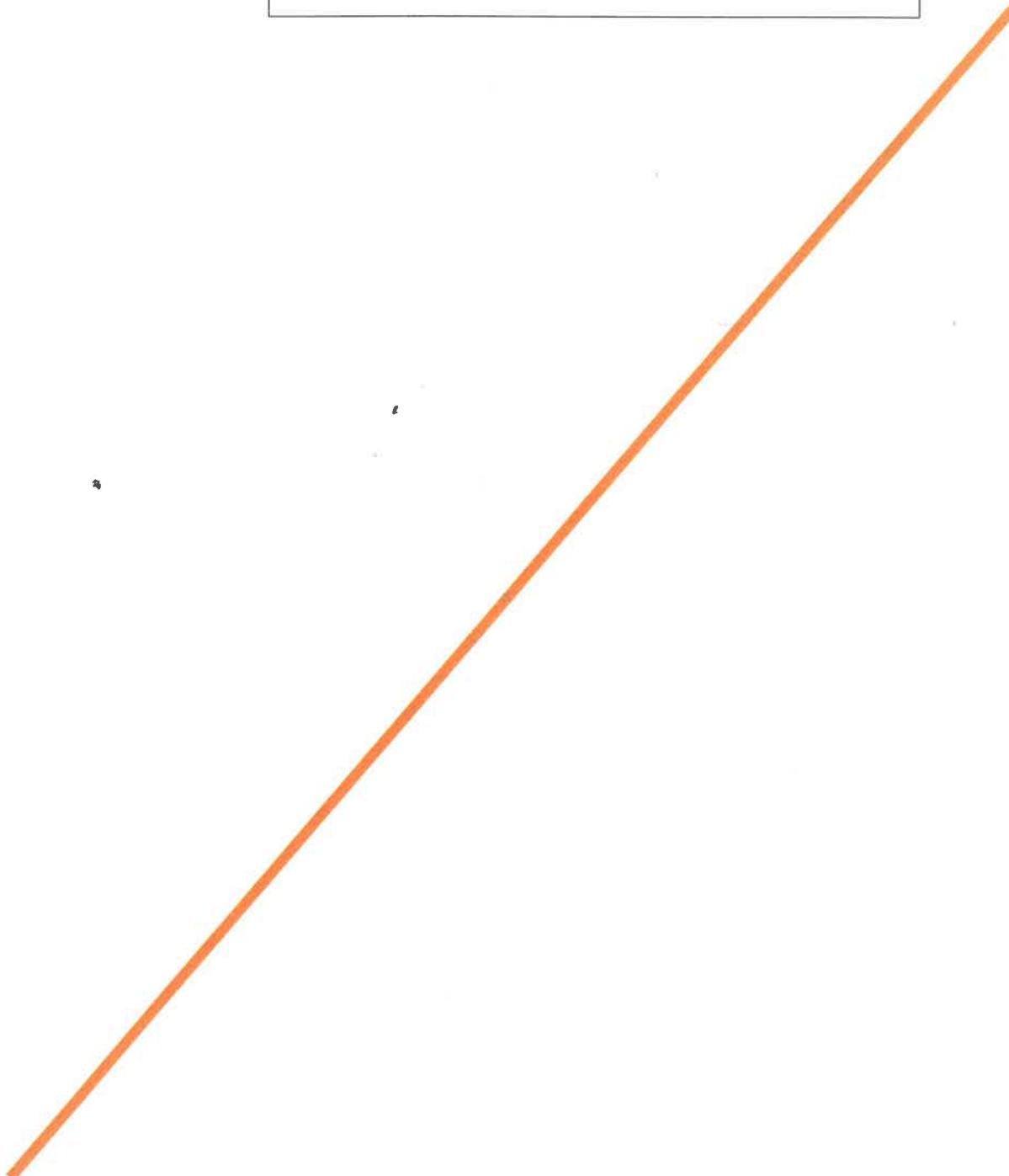
Liberté - Egalité - Fraternité

Délibération n°

6

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

2 AVRIL 2025



Hôtel de Ville - Rue Basly - 62141 - Evin-Malmaison

▫ 03.21.77.84.99 ▫ 03.21.77.89.37

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216203216-20250402-DEL06_20250